

Le genevois René Longet nommé président.

La Commission d'Information qui va accompagner l'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol a tenu aujourd'hui à Porrentruy sa séance constitutive. Elle est composée de 16 partenaires, soit les organisations non-gouvernementales, les associations, les autorités françaises et suisses, ainsi que l'industrie chimique bâloise. La commission chargée de permettre l'échange d'information entre les milieux concernés a été mise sur pied conjointement entre le Canton du Jura et la bci. Elle a nommé Monsieur René Longet (50 ans), directeur romand de la Société suisse pour la Protection de l'Environnement (SPE) à sa présidence.

(Porrentruy, 27.04.01) L'ouverture a été faite par M. le Ministre jurassien Pierre Kohler qui s'est réjoui de la nouvelle collaboration entre les partenaires et de l'engagement de la bci à assainir le site.

Cet automne, le Canton et la bci ont décidé de la mettre sur pied conjointement. Un accord signé le 29 mars 2001 liant le Canton et la bci instaure la commission. Il en détermine le cadre. Mme Franziska Ritter, responsable à la bci s'est elle aussi déclarée confiante quant à la suite du processus d'assainissement et de son acceptation par la population et les organisations concernées.

La Commission d'Information a été informée par le Dr. Rolf Bentz, responsable technique à la bci de l'avancée des travaux et l'élaboration d'une étude des variantes d'assainissement. L'expert du Canton, M. le Prof. Wildi, a rappelé le rôle d'autorité d'application de la législation dévolu au Canton. La responsabilité pour l'assainissement reste du ressort de la bci et le canton est compétent pour la surveillance légale.

M. René Longet, qui sur présentation commune du Canton et de la bci, a été désigné à la fonction de Président, s'est déclaré très satisfait de la première rencontre : " Le dialogue est institutionnalisé. C'est une évolution qui s'inscrit dans le contexte général de l'entreprise citoyenne partenaire responsable avec son environnement. "

Monsieur Longet est directeur romand de la Société suisse pour la Protection de l'Environnement. Il siègea au Conseil National et au Grand Conseil genevois. Ce choix proposé tant par le Canton que la bci démontre l'ouverture dans laquelle la commission pourra évoluer.

La Commission d'Information se rencontrera régulièrement. Elle sera informée précisément des résultats de l'étude des variantes qui sera rendue publique à la mi-mai prochaine.

Information en arrière-plan sur Bonfol et la bci:

La décharge industrielle de Bonfol a été utilisée de 1961 à 1976 par l'industrie chimique bâloise (bci). Depuis sa fermeture en 1976, la décharge fait l'objet d'une surveillance à long terme fixée avec les autorités. Dans ce cadre, la décharge a été assainie par étapes de 1982 à 1995 pour 28 millions de francs. La décharge a alors été dotée d'un étanchement de surface, d'un système de drainage permanent et d'une station d'épuration biologique pour le traitement de l'eau d'infiltration.

L'opinion publique et les médias en ont été informés en permanence.

Sur la base d'une analyse des risques, un concept de sécurité et de surveillance a été mis au point avec les autorités. La bci et le Canton ont signé un accord le 17 octobre 2000 permettant un assainissement total de la DIB dans les meilleurs délais. Comme première étape, une étude des variantes a été réalisée par un bureau d'experts indépendant. Elle sera rendue public à la mi-mai 2001.

La bci réunit les entreprises Novartis, Roche, Ciba Spécialités Chimiques, Clariant, Säurefabrik, Henkel et Rohner. Depuis la fermeture en 1976, une équipe d'experts de la bci est responsable de la décharge de Bonfol.

Pour de plus amples informations :

Jérôme Oeuvray, BCI

Tél. 061 693 0602

Fax 061 692 6636

Aline Cuvillier, RCJU

Tél. 032 420 7215